

# Informations clés concernant l'appel à propositions au Maroc Date de lancement le 01.06.2023 par la Facilité Investissements pour l'emploi (IFE)

L'IFE lancera un appel à propositions de projets avec une date limite de soumission des notes conceptuelles fixée au 30.06.2023. Le tableau ci-dessous résume les informations clés, les étapes et les délais relatifs à cet appel à propositions.

Les conditions spécifiques pour les candidatures sont décrites dans le **Guide d'instructions pour les candidats**. Veuillez étudier attentivement ce document afin de vérifier si votre entité et votre projet remplissent ces conditions. Veuillez ne soumettre une candidature que si votre projet est suffisamment mature pour remplir toutes les conditions énoncées dans le Guide d'instructions pour les candidats et dans le système de candidature pour une subvention en ligne. Dans le cas contraire, envisagez de soumettre votre proposition de projet lors de la prochaine occasion de soumission. Une annonce officielle sera publiée une fois que la date du prochain appel à projets aura été déterminée.

Pour pouvoir soumettre une candidature, les candidats doivent s'inscrire sur le système en ligne SmartME : <https://smartme.adalia.fi/login/IFE>

| Informations générales                      | Notes / Lignes directrices   | Dates / Échéanciers   |
|---|--|---|
| Numéro d'identification de l'appel          | <b>IFE-12-MAR-C1</b><br>Au cours du processus de candidature, un numéro de candidat unique commençant par ce numéro d'identification d'appel sera attribué                     | n/a   |
| Pays  | <b>Maroc</b>   | n/a   |
| Secteur                                     | L'appel à propositions est ouvert à tous les secteurs  | n/a   |
| Langue                                      | <b>Français</b><br>Les soumissions dans d'autres langues ne seront pas prises en compte pour l'évaluation.   | n/a   |
| Date de lancement de l'appel à propositions | <b>À partir de cette date, vous pouvez vous connecter à SmartME, remplir et soumettre votre candidature</b>  | <b>01.06.2023</b>   |
| Webinaires (en français)                    | Des sessions de questions et réponses sur l'IFE et sur l'appel à propositions de projets seront organisées, auxquelles les candidats intéressés pourront assister gratuitement | 7 juin, 14 juin et 21 juin 2023 à 11h30 CEST / 10h30 fuseau horaire du Maroc<br><a href="https://us06web.zoom.us/j/83853225402">https://us06web.zoom.us/j/83853225402</a> |

| Informations générales                                      | Notes / Lignes directrices  | Dates / Échéanciers  |
|---|---|--|
| Date limite de soumission des questions                     | Les questions soumises après cette date ne recevront pas de réponse   | <b>23.06.2023</b>  |
| <b>Date limite de soumission de la Note Conceptuelle</b>    | <b>Il s'agit de la date limite pour la soumission des propositions. L'IFE ne tiendra pas compte des soumissions au-delà de cette date.</b>  | <b>30.06.2023</b>  |
| Processus d'évaluation des Notes Conceptuelles              | Les informations fournies dans la Note Conceptuelle seront vérifiées, y compris éventuellement par le biais de visites sur place. Ce processus d'évaluation permet d'établir une liste restreinte de candidats qui seront invités à soumettre une Proposition de Projet Complète. | Environ 10 semaines  |
| Période de formulation de la Proposition de Projet Complet  | Les candidats présélectionnés seront invités à élaborer et à soumettre une proposition de projet complète approfondie via SmartME   | Environ 7 semaines   |
| Processus d'évaluation des propositions de projets complets | Évaluation des propositions de projet complètes par un processus approfondi de diligence raisonnable sur les demandes. Le délai dépend de la complexité du projet, du temps nécessaire pour les visites sur place, etc.   | En fonction, entre autres, de la clarté et de l'exactitude de la proposition |
| Période de contractualisation                               | Finalisation d'une convention de subvention comprenant tous les compléments requis tels que le plan de décaissement et le plan de mise en œuvre du projet   | Environ 4-6 semaines   |

## Synthèse des principes et conditions clés

| Aspect  | Brève description  | Chapitre correspondant dans le guide pour les candidats |
|---|--|---|
| Catégories de projets et part maximale de cofinancement IFE | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets à but non lucratif ayant un impact sur la création d'emplois (ne générant pas de revenus par les entités du demandeur chef de file ou par les membres du consortium) : Jusqu'à 90 % du coût total d'investissement du projet.</li> <li>Projets à but non lucratif ayant un impact sur la création d'emplois (générant des revenus par les entités du demandeur chef de file ou par les membres du consortium) : Jusqu'à 75 % du coût total d'investissement du projet.</li> </ul> | Chapitre 2  |

| Aspect                                | Brève description   | Chapitre correspondant dans le guide pour les candidats |
|---------------------------------------|---|---|
|                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets à but lucratif ayant un impact plus large sur la création d'emplois" : Jusqu'à 35 % du coût total d'investissement du projet</li> <li>Projets à but lucratif ayant un impact sur la création d'emplois : Jusqu'à 25 % du coût total d'investissement du projet.</li> </ul> <p><u>Veillez noter :</u><br/>           Pour les projets à but non lucratif (cat. 1 et 2), il doit être prouvé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>l'objectif primordial du projet est le bénéfice commun</b></li> <li>tous les actifs cofinancés par IFE appartiendront irrévocablement à une entité à but non lucratif</li> <li>les revenus / bénéfices potentiels générés par le projet seront réinvestis et ne seront pas distribués à des entités ou des personnes publiques ou privées.</li> </ul>   |   |
| Indicateurs clés de performance (ICP) | <p>IFE cible les ICP suivants :</p> <p>ICP 1 : Nombre de nouveaux emplois créés soit dans l'entité ou les entités du candidat et/ou dans les entités tierces parties</p> <p>ICP 2 : Nombre d'améliorations des conditions de travail / des revenus des employés existants</p> <p>ICP 3 : Nombre de salariés bénéficiant de mesures de qualification professionnelle/complémentaire</p> <p><u>Veillez noter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les emplois dans les entités tierces parties ne peuvent être comptés que dans le cas où ils sont créés en tant que résultat direct de l'investissement et doivent être appuyés par des lettres d'intention signées par les entités tierces.</li> <li>Les emplois créés grâce à l'amélioration des conditions générales du cadre socio-économiques ne peuvent pas être comptabilisés, même si ces améliorations sont un effet indirect du projet.</li> <li>Les centres de formation qui n'offrent que des formations professionnelles, mais qui ne présentent pas de lien démontré avec la création directe de nouveaux emplois, ne sont pas éligibles.</li> <li>Les candidats ont l'obligation de faire un suivi et de prouver les emplois créés suite</li> </ul> | Annexe 1  |

| Aspect                        | Brève description   | Chapitre correspondant dans le guide pour les candidats |
|-------------------------------|---|---|
|                               | à l'achèvement de la phase d'investissement et au début de la phase d'exploitation pendant 3 ans !  |   |
| Candidats éligibles           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entités publiques, entreprises privées, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, etc.</li> </ul>  | Chapitre 2  |
| Exigence pour les candidats   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 3 ans d'expérience pertinente (à l'exception des entités récemment enregistrées dans le pays d'appel, qui sont des entités détenues par un candidat individuel ou de l'un des membres du consortium) et une situation financière saine.</li> <li>Respect des normes internationales concernant les aspects environnementaux et sociaux, les règles de passation des marchés, etc.</li> <li>Respect des conditions spécifiques liées à l'IFE, telles que l'établissement de rapports réguliers, le suivi de la création d'emplois, etc.</li> </ul> | Chapitre 3  |
| Exigences générales du projet | <ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel de création d'emplois d'au moins 125 nouveaux emplois par subvention de 1 million</li> <li>Tous les emplois doivent être nouveaux et de bons emplois dans le secteur privé</li> <li>Le projet doit prouver son additionnalité</li> <li>Le projet ne doit pas causer de distorsion de marché</li> </ul>   | Chapitre 4  |
| Additionnalité                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les candidats doivent prouver que la subvention éventuelle de IFE est absolument nécessaire à la mise en œuvre du projet et que toutes les autres options de financement alternatives (prêts ou fonds propres) ont été explorées (particulièrement important pour les projets des cat. 3 et 4).</li> </ul>   | Annexe 5  |
| Montant de la subvention      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Entre min. 1 million EUR et max. 10 millions EUR</li> </ul>  | Chapitre 5.1  |
| Contribution propre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Toujours requis</li> <li>Numéraire et contributions en nature admissibles</li> <li>Min. 15 % du total de la contribution propre requise en numéraire</li> </ul>  | Chapitre 5.2  |
| Dépenses éligibles            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Seuls les coûts survenant pendant la phase d'investissement</li> <li>Pas de coûts récurrents</li> </ul>  | Chapitre 5.3  |

| Aspect                           | Brève description   | Chapitre correspondant dans le guide pour les candidats |
|----------------------------------|---|---|
| Procédure de sélection           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Appel à propositions</li> </ul>  | Chapitre 6  |
| Étape de développement du projet | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets doivent être à un stade de développement avancé, à démontrer par la présentation d'études de pré-faisabilité et de marketing, de devis de coûts, de pré-accords concernant le plan de financement, etc.</li> <li>Les projets à l'étape de l'idée ne seront pas acceptés.</li> <li>Les projets qui sont déjà en cours de mise en œuvre ne sont pas éligibles.</li> <li>Les projets doivent être opérationnels et financièrement viables.</li> </ul> | Chapitre 6.2  |

### Besoin de plus d'informations ?

L'IFE organisera des webinaires expliquant les conditions et modalités de soumission. Les dates sont indiquées dans la table des information clés.

Veuillez consultez notre section FAQ couvrant les questions et réponses des appels à propositions précédents ici : <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-faq>

En outre, des questions peuvent être soumises pendant la période de soumission uniquement par écrit à l'adresse électronique suivante : [cfp-ife.maroc@invest-for-jobs.com](mailto:cfp-ife.maroc@invest-for-jobs.com).

Les questions soumises par un autre moyen de communication ou par d'autres canaux ne sont pas recevables.

Les questions et leurs réponses respectives seront publiées sur un site web spécifique au cours de la période de soumission (ce site web sera annoncé et disponible à la date de lancement).